

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental  
d'Aménagement du Chéran  
60 C chemin du Moulin  
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt Trois, le 05 décembre à 20 heures  
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

**Nombre de délégués titulaires présents : 9**

**Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 3**

**Nombre de pouvoir : 3**

**Date d'envoi de la convocation le 21 novembre 2023**

## Titulaires présents :

Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, David DUBOSSON, Françoise MUGNIER, Gilles REY

Daniel ROCHAIX, Hervé FERROUD-PLATTET

## Titulaires absents :

Alexis BUTTIN, Jean-Pierre LACOMBE, Martine VIBERT

Jean-François BRAISSAND

Patricia MERMOZ

Vincent BOULNOIS, Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY, Eric DELHOMMEAU

## Pouvoirs

Patricia MERMOZ donne pouvoir à Agnès BARILLIER,

Jean-Pierre FRESSOZ donne pouvoir à Daniel ROCHAIX,

Eric DELHOMMEAU donne pouvoir à Hervé FERROUD-PLATTET,

Agnès BARILLIER été élue secrétaire de séance

---

**Réf : D\_E\_001\_23**

## ***Objet : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024***

Il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, jusqu'à l'adoption du budget 2024.

Montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget 2024 :

Chapitre	Crédits ouverts en 2023	Montant maxi autorisé
20 Immobilisations incorporelles	21 000.00 €	5 250.00 €
21 Immobilisation corporelles	28 300,00 €	7 075,00 €
23 Immobilisation en cours	193 564.00 €	48 391.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>242 864.00 €</b>	<b>60 716.00 €</b>

Cette autorisation d'engagement et de mandatement doit expliciter les dépenses envisagées, ce qui induit un détail au niveau de l'article d'imputation budgétaire.

La proposition d'autorisation de dépenses d'investissement à engager et mandater avant le vote du budget 2024 est la suivante :

Ligne budgétaire	Libellé	Montants proposés
2317	Travaux de restauration morphologique Chéran et affluents	28 391.00 €
2317	Travaux de réparation de berges	20 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>48 391.00 €</b>

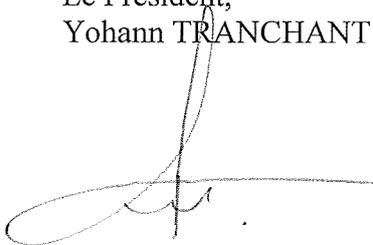
Il est précisé que les crédits ouverts devront impérativement être inscrits au Budget Primitif 2024.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

**DECIDE**

**D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget 2024, dans la limite des crédits ouverts par lignes budgétaires et selon l'affectation des dépenses précisées ci-dessus.

Le Président,  
Yohann TRANCHANT



La secrétaire de séance  
Agnès BARILLIER

Votants	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0